

# SIAEP DORE ALLIER



DORE ALLIER  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

## DECISION MODIFICATIVE N°2

2023

### Note de présentation brève et synthétique

Au vu du vote du budget primitif au 01 décembre 2022, de la décision modificative N°1 2023 au 01 juin 2023, il est nécessaire de prévoir des prévisions supplémentaires sur la section des dépenses et des recettes d'exploitation et d'investissement.

**Cette décision modificative propose les principales inscriptions complémentaires suivantes :**

## SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

### 1/ Les dépenses d'exploitation

	Budget 2023	DM N°1 2023	DM N°2 2023	TOTAL
011-Charges à caractère général	530 360.00 €	148 742.42 €	0.00 €	679 102.42 €
012-Charges de personnel	588 100.00 €	2 500.00 €	0.00 €	590 600.00 €
014-Atténuation de produits	155 000.00 €	0.00 €	0.00 €	155 000.00 €
65-Autres charges de gestion courante	23 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
66-Charges financières	10 500.00 €	15 300.00 €	0.00 €	25 800.00 €
67-Charges exceptionnelles	3 100.00 €	0.00 €	11 390.00 €	3 100.00 €
68-Dotation aux provisions et dépréciations	4 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	5 000.00 €
023-Virement à la section d'investissement	60 010.00 €	0.00 €	0.00 €	60 010.00 €
042-Opération d'ordre (amort.)	354 086.00 €	15 571.00 €	0.46 €	369 657.46 €
<b>Total</b>	<b>1 728 156.00 €</b>	<b>184 113.42 €</b>	<b>12 390.46 €</b>	<b>1 924 659.88 €</b>

# SIAEP DORE ALLIER

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des stations de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau...), les achats fournitures, les prestations de service, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules.

**Au chapitre 67-charges exceptionnelles 1** prévision budgétaire supplémentaire au :

- **Compte 673-titres annulés (sur exercices antérieurs) :**  
+ 10 390€-montant correspondant au remboursement de l'assurance du véhicule accidenté en 2022. Il s'agit d'une opération de régularisation pour générer une plus-value de cession alimentant l'affectation du résultat 2023 le **compte 1064-réserves réglementées**.  
+1 000€ : Montant correspondant aux charges à supporter lors de la régularisation de facturation (*exemple annulation de facture d'un abonné*).

**Au chapitre 68-Dotation aux provisions et dépréciations :**

- **Compte 6817-Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants :**  
+ 1 000 €- Réajustement du montant du budget initial suite à l'état des créances éteintes transmises par Monsieur le comptable du SGC de Thiers.

**Au chapitre 042-Opérations ordre de transfert entre sections** permettent de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.

- **Compte 6811-Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles :**  
+ 0.46 €- Réajustement du montant du budget initial

Le montant total des prévisions supplémentaires est de 12 390.46 € pour les dépenses de fonctionnement.

# SIAEP DORE ALLIER

## 2/ Les recettes d'exploitation

	Budget primitif 2023	DM N°1 2023	DM N°2 2023	TOTAL
013-Atténuations de charges	19 379.00 €	0.00 €	0.00 €	19 379.00 €
70- Ventes de produits fabriqués	1 434 680.00 €	0.00 €	1 000.46 €	1 435 680.46 €
74-Subventions d'exploitations	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
75-Autres produits de gestion courante	26 500.00 €	0.00 €	0.00 €	26 500.00 €
77-Produits exceptionnels	13 000.00 €	0.00 €	10 390.00€	23 390.00 €
78-Reprises sur provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
042 Opérations d'ordre-(reprise subvention)	233 597.00 €	3 003.00 €	0.00 €	236 600.00 €
R 002 résultat reporté		181 110.42 €	0.00 €	181 110.42 €
<b>Total</b>	<b>1 728 156.00 €</b>	<b>184 113.42 €</b>	<b>12 390.46 €</b>	<b>1 924 659.88 €</b>

*Au chapitre 70, « Ventes de produits fabriqués » :*

- Au compte 70111-Ventes d'eau aux abonnés : +1 000.46 €

*Au chapitre 77, « Produits exceptionnels » :*

- Au compte 775-Produits des cessions d'immobilisations : +10 390 €

*Au chapitre 78, « Reprise sur provisions et dépréciations » :*

Au compte 7817-Reprises sur dépréciations des actifs circulants : + 1 000 €



Ces montants correspondent à des réajustements pour équilibrer la section d'exploitation.

**Le total des ajustements de crédits de fonctionnement s'élève ainsi, en incluant les opérations d'ordre à 1 924 659.88 €.**

# SIAEP DORE ALLIER

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations de nature à modifier le patrimoine du SIAEP.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des nouveaux travaux, des acquisitions immobilières éventuels et des remboursements des sommes empruntées.

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement des emprunts souscrits, et du virement d'une partie de l'excédent de la section d'exploitation.

### 1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2023	DM N°1 2023	DM N°2 2023	TOTAL
16-Emprunts et dettes assimilés	32 000.00 €	0.80 €	0.46 €	32 001.26 €
20-Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21-Immobilisations corporelles	56 700.00 €	6 200.00 €	35 000.00 €	97 900.00 €
23-Immobilisations en cours	937 660.00 €	88 393.00 €	-35 000.00 €	991 053.00 €
040-Opérations d'ordre de transferts entre section	233 597.00 €	3 003.00 €	0.00 €	236 600.00 €
041-Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser 2022		878 000.00 €	0.00 €	878 000.00 €
<i>Total</i>	<b>1 259 957.00 €</b>	<b>975 596.80 €</b>	<b>0.46 €</b>	<b>2 235 554.26 €</b>

#### *Au Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilés*

- Au compte 1641- Emprunts : +0.46€

*Au chapitre 21- Immobilisations corporelles* : Le montant de 35 000 € s'explique par :

- Au compte 2154- Matériel industrie I : remplacement de deux pompes à Bassinet

*Au chapitre 23- Immobilisations en cours*, sont inclus dans ce chapitre les programmes de travaux.

Au compte 2315- Installations, matériel et outillages : Le montant de -35 000 € équivaut au réajustement de l'imputation prévue dans le budget initial des pompes de Bassinet dans le programme de réhabilitation.

Le montant total des prévisions supplémentaires pour les dépenses d'investissement s'élève à 0.46 €.

# SIAEP DORE ALLIER

## 2/Les recettes d'investissement

	Budget primitif 2023	DM N°1 2023	DM N°2 2023	TOTAL
106-Réserves	0.00 €	870 000.00 €	0.00 €	870 000.00 €
13-Subventions d'investissement	193 900.00 €	0.00 €	0.00 €	193 900.00 €
16-Emprunts et dettes assimilés	651 961.00 €	-651 961 .00 €	0.00 €	0.00 €
021-Virement de la section d'investissement	60 010.00 €	0.00 €	0.00 €	60 010.00 €
040-Opérations d'ordre de transferts entre section	354 086.00 €	15 571.00 €	0.46 €	369 657.46 €
041-Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	193 900.00 €	59 400.00 €	0.00 €	253 300.00 €
R-001-solde année N-1		682 586 .80 €	0.00 €	682 586.80 €
<b>Total</b>	<b>1 259 957.00€</b>	<b>975 596.80 €</b>	<b>0.46 €</b>	<b>2 235 554.26 €</b>

*Le chapitre 040-Opérations d'ordre de transferts entre section*, ce montant correspond à la régularisation des amortissements 2023 et permet l'équilibre avec le chapitre 042 dans la section fonctionnement.

*Le total des ajustements de crédits d'investissement s'élève ainsi, en incluant les opérations d'ordre à 2 235 554.26 €.*

# SIAEP DORE ALLIER